

*6 décembre 2012*

**Rapport de la commission des travaux et constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 400 000 francs, destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2013-2024.**

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

La commission s'est réunie le 28 novembre 2012 et le 5 décembre 2012, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

### **Préambule**

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), le 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) couvrant la période 2013-2024 vous est présenté de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice 2013.

### **Exposé des motifs**

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en études à engager lors de la première année du 8<sup>e</sup> PFI. Elle concerne essentiellement les études à engager durant l'année 2013, sous réserve des délais de traitement par le Conseil municipal.

On retrouve ainsi les avantages résultant d'une planification des investissements de la Ville de Genève portant sur une durée allongée, actualisée annuellement en ce qui concerne la programmation des travaux et des dépenses.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder aux études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 8<sup>e</sup> PFI, pour la période considérée. Certains projets dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'études spécifiques.

Sur le fond comme sur la forme, cette proposition offre formellement au Conseil municipal l'occasion de se prononcer sur les projets du Conseil administratif.

## **Aperçu des demandes**

### Groupe 10: Logements

N° PFI 011.059.03 Rue des Grottes 21 et Louis-Favre 24bis

Etudes complémentaires de construction d'un bâtiment de logements.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service d'architecture

Coût estimé des études complémentaires: 250 000 francs

Coût estimé de l'opération (études et réalisation): 17 980 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2013

### Groupe 20: Industrie, artisanat et commerce

N° PFI 020.018.03 Place Dorcière, gare routière

Etude pour la rénovation du bâtiment.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 300 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 2 800 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2013

N° PFI 020.025.01 Grand-Rue 39, café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Etude pour la rénovation de la cuisine.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 250 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 1 950 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

### Groupe 30: Ecoles publiques et parascolaire

N° PFI 030.014.05 Rue des Plantaporrêts 1bis – Ecole

Etude pour la création de quatre salles de classe et d'un restaurant scolaire.

Service bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l'enfance

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 300 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 3 000 000 de francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Groupe 40: Culture et loisirs

N° PFI 042.017.07 Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, Casemates

Etude de réaménagement complet du 4<sup>e</sup> étage.

Service bénéficiaire: Musées d'art et d'histoire

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 100 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 900 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Groupe 90 : Aménagement du domaine privé

N° PFI 091.004.05 Bois-de-la-Bâtie

Etude d'aménagement zone de loisirs.

Service bénéficiaire: Service des espaces verts

Service gestionnaire: Service des espaces verts

Coût estimé de l'étude: 400 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 5 400 000 francs

Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation: 2014

Groupe 100: Aménagement du domaine public

N° PFI 106.096.01 Avenue et route de Frontenex

Etudes d'aménagement liées aux TPG.

Service bénéficiaire: Service du génie civil

Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Coût estimé des études: 200 000 francs

Coût estimé de l'opération (études et réalisation): 8 200 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

N° PFI 106.520.11 Plan directeur 2011-2014

Etudes d'aménagements urbains.

Service bénéficiaire: Service du génie civil

Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Coût estimé des études: 200 000 francs

Coût estimé de l'opération: (à définir selon le résultat de l'étude)

Groupe 110 : Administration générale

N° PFI 111.034.58 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Etude d'organisation fonctionnelle ateliers généraux.

Service bénéficiaire: Service logistique et manifestations

Service gestionnaire: Service logistique et manifestations

Coût estimé des études (préétude): 50 000 francs

Coût estimé de l'opération: (à définir selon le résultat de l'étude)

N° PFI 010.000.07 Département des constructions et de l'aménagement

Etudes diverses du patrimoine financier 2013-2014.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Direction des constructions et de l'aménagement

Coût estimé des études: 200 000 francs

N° PFI 091.000.03 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Etudes diverses de gestion et aménagement des espaces verts.

Service bénéficiaire: Service des espaces verts

Service gestionnaire: Service des espaces verts

Coût estimé des études: 150 000 francs

**Séance du 28 novembre 2012**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, responsable du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département des constructions et de l'aménagement*

En introduction, M. Pagani explique que la proposition PR-1002 comprend une série de petits crédits d'études que le Conseil administratif présente régulièrement, avec le PFI. La présente demande de crédits prend en compte la demande de baisser les montants des investissements. C'est pourquoi les montants initiaux, estimés à 5 millions de francs, sont ici baissés à 2,4 millions. A ce propos, M. Pagani souhaite faire part à la commission des efforts que son département déploie en vue de baisser les investissements.

M<sup>me</sup> Charollais explique que les crédits demandés dans la proposition PR-1002 sont des compléments de crédits déjà votés et des crédits d'études initiaux qui permettent de démarrer rapidement quelques projets modestes.

A titre d'exemple, concernant le projet PFI 011.059.03 (rue des Grottes 21 et Louis-Favre 24bis), M<sup>me</sup> Charollais explique que, dans une phase initiale, l'étude de ce projet immobilier aux Grottes portait sur un immeuble de 30 logements; or les études complémentaires visent à étudier un projet de 40 à 50 logements répartis dans 8 niveaux sur rez. Elle mentionne la résolution R-166.

### *Questions des commissaires*

S'agissant du projet PFI 020.018.03 (place Dorcière, gare routière), un commissaire fait observer que les toilettes pour personnes à mobilité réduite prévues dans ce projet sont comprises dans les crédits «toilettes publiques» déjà votés par le Conseil municipal.

M. Macherel explique que, si tel est le cas, cet objet spécifique du programme de réfection des toilettes sera traité dans le cadre de cette demande de crédit. M. Macherel signale que les services du département des constructions et de l'aménagement intervertissent parfois les objets compris dans le programme de réfection des toilettes.

S'agissant du projet PFI 020.025.01 (Grand-Rue 39, café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville), une commissaire souhaite connaître, de la part de la Gérance immobilière municipale (GIM), le détail de l'accord réglant le départ de l'actuel gérant du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Réponse de la GIM: veuillez consulter vos commissaires à la commission des travaux et constructions.

Une commissaire demande des explications sur le projet PFI 030.014.05 (rue des Plantaporrêts 1bis – Ecole).

M<sup>me</sup> Charollais répond que sur le site de l'écoquartier de la Jonction, on installera une crèche et des locaux du service parascolaire. Les travaux aux Plantaporrêts et sur le site de l'écoquartier seront coordonnés.

S'agissant du projet PFI 042.017.07 (boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, Casemates), un commissaire demande pourquoi ce projet est isolé des crédits de rénovation du Musée d'art et d'histoire (MAH). Il rappelle que le Conseil municipal a approuvé, par voie de motion, l'extension du MAH aux Casemates.

M<sup>me</sup> Charollais répond que la motion mentionne plus précisément une extension sous les Casemates. Dans le cadre de ce projet précis, il s'agit simplement de faire des travaux de réaménagement des locaux du 4<sup>e</sup> niveau, qui ont été libérés par la Compagnie de 1602, pour servir à l'administration du MAH.

S'agissant du projet PFI 091.004.05 (Bois-de-la-Bâtie), un commissaire rappelle que la pataugeoire du Bois-de-la-Bâtie a subi des travaux récemment. Il

souhaite connaître le détail des intentions du Service des espaces verts (SEVE) vis-à-vis de l'aire de jeux entourant la pataugeoire, qui justifient un crédit d'étude de 400 000 francs.

Réponse du département des constructions et de l'aménagement: voir annexe.

A la fin de l'examen de la proposition PR-1002, M. Pagani livre un bref exposé illustré sur les efforts consentis par le département des constructions et de l'aménagement pour réduire le déficit du projet de budget 2013, et pour maîtriser les investissements. Il informe qu'à la fin de l'année la Ville aura investi 150 millions de francs, notamment pour les chantiers autour de la ligne du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), l'Alhambra, la décontamination du site d'Artemis et le Musée d'ethnographie (MEG). Pour les investissements futurs, dont l'évolution est présentée dans un deuxième graphique, M. Pagani montre que la planification des investissements jusqu'en 2017 a été revue à la baisse par le Conseil administratif, par rapport aux estimations publiées dans le 8<sup>e</sup> PFI. M. Pagani fait observer que le département des constructions et de l'aménagement est la colonne vertébrale de la COMIN.

#### *Discussion de la commission*

Un commissaire socialiste constate qu'aucun objet présenté dans cette demande de crédit n'est prioritaire. La logique veut donc que la proposition PR-1002 soit refusée en bloc.

Un commissaire d'Ensemble à gauche votera favorablement la proposition PR-1002 en étant conscient que ces demandes de crédits entraînent un investissement global de 24 millions de francs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois refusera tous les crédits sauf le projet immobilier aux Grottes.

Un commissaire des Verts estime qu'il faut donner les moyens à l'administration municipale de développer les projets. Il votera donc favorablement la proposition PR-1002, bien qu'il juge insatisfaisante la plupart des réponses fournies pendant l'audition.

Un commissaire du Parti libéral-radical est favorable à l'approbation de la proposition PR-1002, dont la pertinence est avérée pour au moins une partie d'entre eux.

Une commissaire d'Ensemble à gauche est aussi d'avis que la proposition PR-1002 permet à l'administration de développer des projets importants. Elle mentionne, notamment, l'immeuble des Grottes, la place Dorcière, le café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville et le MAH. S'agissant de ce dernier, la commis-

saire estime que le Conseil administratif fait des efforts pour chercher un plan B au projet Nouvel. Elle approuvera donc ces demandes de crédits.

Une commissaire socialiste est étonnée par le procédé consistant à présenter, à la fin de l'exercice budgétaire, un train de petits crédits qui auraient tout aussi bien pu passer pour des dépassements. Pour cette raison, elle s'abstiendra lors du vote.

Plusieurs commissaires demandent de suspendre le vote de cet objet en attendant les réponses complémentaires aux questions posées.

### **Séance du 5 décembre 2012**

#### *Discussion et vote*

Un commissaire des Verts annonce que les commissaires de son groupe approuveront la proposition PR-1002. Ils estiment, en effet, que ces crédits d'études et de compléments d'études permettent à l'administration municipale de développer des projets. Cela ne préjuge pas, bien entendu, de l'avis ultérieur sur les crédits de réalisation.

Une commissaire socialiste annonce que les commissaires de son parti approuvent la proposition PR-1002, tout en sachant que certains de ces projets vont peut-être disparaître à la suite des arbitrages en cours sur les investissements futurs.

Au nom des commissaires du groupe d'Ensemble à gauche, une commissaire salue la transparence du magistrat Rémy Pagani, en venant défendre ces demandes de crédits. Elle fait observer que les premiers crédits relatifs au réaménagement de la plaine de Plainpalais avaient été présentés dans une proposition de ce type. A l'époque, la commission des finances avait coupé le projet en deux, et on s'était retrouvé avec un dépassement de 1 million de francs. Elle remercie à nouveau le magistrat et annonce que les commissaires d'Ensemble à gauche soutiendront ces demandes de crédit.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, la proposition PR-1002. Elle est adoptée à la majorité, soit par 10 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 3 LR, 1 DC) contre 4 non (2 MCG, 2 UDC).

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 400 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2013-2024.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

*Art. 3.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

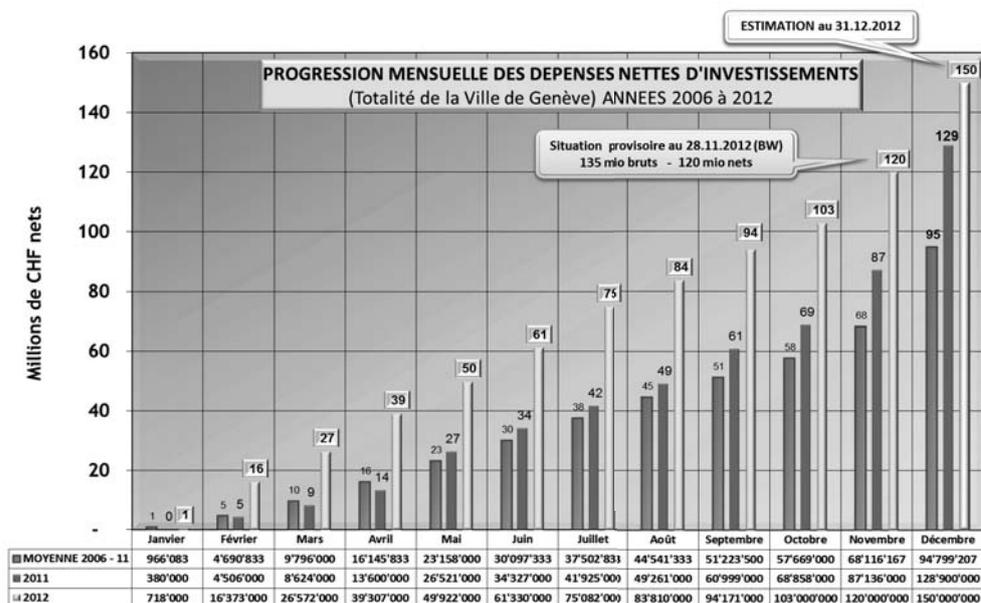
*Annexes:* – Situation des dépenses d'investissements

- Réponse du département des constructions et de l'aménagement concernant l'aire de jeux du Bois-de-la-Bâtie

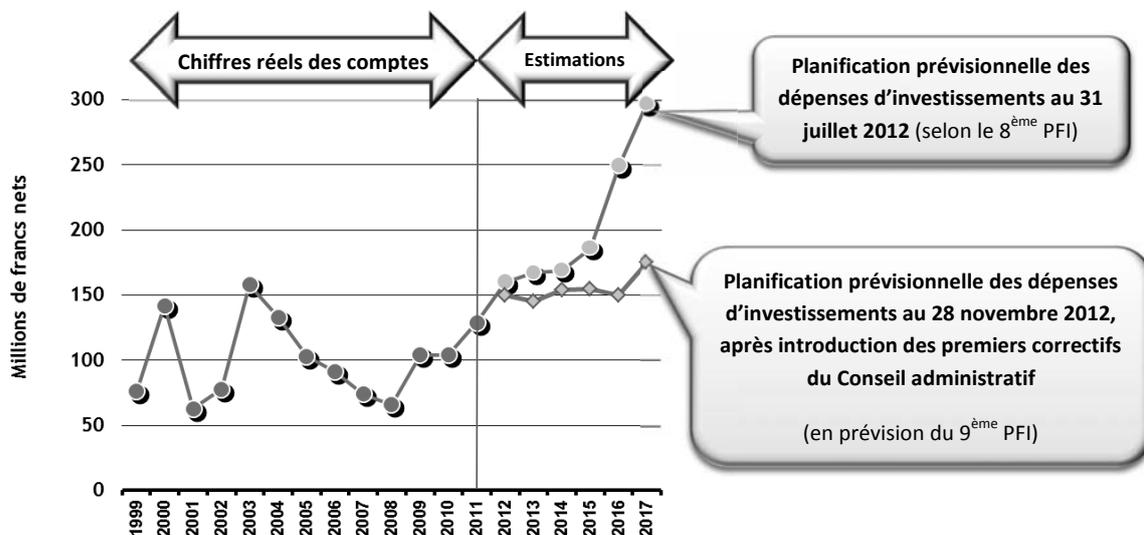
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMISSION DES FINANCES DU 28 NOVEMBRE 2012**

**Situation des dépenses d'investissements à ce jour (en millions de francs)**

Dépenses brutes      135.4 moins recettes 15.4  
**Dépenses nettes      120.0**



**Evolution et projections corrigées des dépenses nettes d'investissement**



Estimations provisoires des économies envisagées (env.) :

- 190 mio de francs sur le BFQ
- 300 mio de francs sur le volume global du PFI

Bois de la Bâtie, questions de la CTC concernant la pataugeoire

nov. 2012

La pataugeoire date du début des années 1980.

Ces dernières années des problèmes récurrents avec le système de traitement de l'eau (pannes de pompes) entraînaient des fermetures de la pataugeoire pendant l'été, suscitant l'incompréhension voire la colère des usagers. Les frais de réparation s'avéraient également très élevés.

Ces deux raisons ont poussé le SEVE à transformer la pataugeoire en jeux d'eau. L'hiver passé 2011-2012, les bassins ont été comblés avec des chapes de béton et des jets d'eau ont été installés sur le pourtour de la pataugeoire. Il n'y a donc plus de plan d'eau, plus de bassin à proprement parler. L'eau des jets n'est plus recyclée.

L'ensemble de ces travaux, à l'exception des chapes en béton, ont été réalisés en interne SEVE.

Cette installation a été pensée comme provisoire, dans l'attente de la réalisation d'une nouvelle pataugeoire à l'issue du concours lancé en octobre 2012.



Le périmètre du concours comprend l'actuelle place de jeux, la pataugeoire et leurs abords immédiats ainsi que les espaces extérieurs du pavillon de plein air et de la maisonnette tout comme le talus ouest du terrain de sport.